

**MAIRIE D'ORLÉAT**4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02

Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 11 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent DOLCEMASCOLO, adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Cédric DAUDUIT, Patricia MONTAGNIER, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Patricia LACHAMP
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO
Mr Anthony BOURBONNAUX à Cédric DAUDUIT
Mme Stéphanie YVERNAULT à Céline DESSIMOND
M. Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN
Mme Elisabeth BRUSSAT à Christian ROBIN

Absents : Rémi CHABANAT, Richard PONCEPT

DELIBERATION**Engagement du quart des dépenses
N°2024/02/05****Finances locales : Décisions budgétaires**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif, il peut être autorisé à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (BP+DM), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle précise que cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement nouveaux dès le début de l'année et qu'elle se distingue de l'état des restes à réaliser qui correspond à des dépenses engagées en 2023 mais non mandatées. Ces crédits seront repris dans le budget primitif de l'année qui devra être voté avant le 15 avril 2024.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, préalablement à l'adoption du budget primitif 2024 à engager, liquider et mandater sur les bases du budget 2023, le quart des dépenses d'investissement, soit :

BUDGET COMMUNE

| Crédits ouverts 2023 | | Montant autorisé avant vote BP 2024 Plafonné à 25% |
|----------------------|------------|---|
| Ch 204 : | 13 499.63 | 3 374.91 |
| Ch21 : | 105 593.60 | 26 398.40 |
| Ch23 : | 995 336.55 | 248 834.14 |

AR Prefecture063-216302653-20240205-20240205-DE
Reçu le 08/02/2024

| | | |
|--------------|----------------------|-------------------|
| Ch 27 : | 2 464.21 | 616.05 |
| Total | 1 116 893.99€ | 279 223.50 |

ouverture de crédits au compte :

- 231-544 d'un montant de 100 000 € pour travaux Presbytère
- 231-554 d'un montant de 60 000 € pour les travaux de rénovation thermique du groupe scolaire

Montant total 160 000 €**BUDGET ASSAINISSEMENT**

| Crédits ouverts 2023 | Montant autorisé avant vote BP 2024 Plafonné à 25% | |
|----------------------|---|------------------|
| Ch204 | 38 538.00 | 9 634.50 |
| Ch21 | 4 051.33 | 1 012.83 |
| Ch23 | 44 865.08 | 11 216.27 |
| Total | 87 454.41 | 21 863.60 |

ouverture de crédits au compte :

- 2315-85 d'un montant de 10 000 € travaux de mise en séparatif T3,

MONTANT TOTAL : 10 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les engagements des quarts des dépenses pour les budgets commune et assainissement comme ci-dessus

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 05 février 2024

Pour le Maire
empêché
Laurent DOLCEMASCOLO
1^{ER} Adjoint

